

Les décisions

- ▶ Approbation du compte-rendu du CA du 10 mai 2012 ;
- ▶ Renouvellement des membres des commissions statutaires ;
- ▶ Mise en place de la section disciplinaire ;
- ▶ Stratégie de développement de la formation continue ;
- ▶ Tarifs de la formation continue ;
- ▶ Calendrier des formations ;
- ▶ Approbation du Schéma pluriannuel de Stratégie Immobilière de l'UVHC ;
- ▶ Règlement des sessions du CLES ;
- ▶ Convention « entreprendre pour apprendre » ;
- ▶ Convention Label Carnot ;
- ▶ Information sur le partenariat avec le Groupe Voix du Nord ;
- ▶ Conventions INOPME ;
- ▶ Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. le Président remercie les conseillers d'être présents. Il excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs.

- Approbation du compte-rendu du CA du 10 mai 2012.

Mme M. Ledoux souhaite que soit ajoutée sa question relative à l'équilibre des comptes et si on pouvait considérer que le compte financier était déficitaire. De plus, elle souhaite que soit ajoutée sa question relative à la transmission du bilan social.

En l'absence d'autres remarques, et après prise en compte de ces modifications, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Renouvellement des membres des commissions statutaires

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, explique aux conseillers qu'à la suite du renouvellement des trois conseils centraux, il s'agit de réactualiser la composition des commissions statutaires de l'établissement. Le service des affaires juridiques a adressé un courrier aux personnels et usagers élus pour qu'ils proposent leur candidature.

Pour la commission des statuts, sont désignés :
1 étudiant : M. Thibaut Leclercq
1 enseignant : Mme Claudine Follet-Houttmane
1 BIATSS : Mme Mélanie Ledoux

Pour la Commission des Finances et du Budget :
1 étudiant : M. Thibaut Leclercq
1 enseignant : M. Olivier Birembaux
1 BIATSS : M. Pascal Rutkowski

Pour la Commission Vie de l'Etudiant:

2 étudiants titulaires :

M. Thibaut Leclercq
M. Kévin Moisan

2 étudiants suppléants:

M. Quentin Mallet
M. Florent Boilly

Pour la Commission Formation des personnels :

1 enseignant ; M. Eric Winter
1 enseignant-chercheur : M. Marc Gazalet

M. P. Rutkowski s'étonne qu'il n'y ait pas de représentants des BIATSS.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, lui répond que c'est le Comité Technique (CT) qui désigne les représentants des BIATSS au sein de cette Commission.

M. P. Rutkowski demande s'il peut avoir les noms de ces représentants.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, lui répond qu'ils n'ont pas été désignés à ce jour.

- Mise en place de la section disciplinaire

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, rappelle que deux sections disciplinaires sont à mettre en place : l'une compétente à l'égard des enseignants, l'autre compétente à l'égard des usagers.

Pour la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants, après les opérations de vote et de tirage au sort réglementaires, sont désignés les membres suivants :

Collège 1 - 6 Professeurs :

M. Marc Gazalet
M. Franck Barbier
M. Michel Défossez
Mme Madeleine Descargues-Grant
Mme Claudine Follet-Houttmane
M. Houcine Ezzedine

Collège 2 – 4 Maîtres de Conférences :

M. Olivier Birembaux
M. Frédéric Jenot
M. Emmanuel Adam
M. Eric Cartignies

Collège 3 – 2 autres enseignants-chercheurs :

M. Georges Zafindratafa
M. Bouchaïb Sodaigui

Collège 4 – 3 autres enseignants :

M. Jean-Pierre Rouzé
M. Eric Winter
M. Benoît Delporte

Pour la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, après les opérations de vote réglementaires, sont désignés les membres suivants :

Collège 1 - 1 Professeur:

M. Houcine Ezzedine, Président de la section

Collège 2 – 1 Maître de Conférences :

M. Frédéric Jenot

Collège 3 – 1 autre enseignant :

M. Eric Winter

Collège 4 – 3 usagers titulaires:

M. Florent Boilly
M. Pierre Beaumont
M. Tarik Tahri

3 usagers suppléants :

M. Thibaut Leclercq
M. Quentin Mallet
M. Kévin Moisan

M. le Président remercie l'ensemble des collègues pour leur implication dans la vie de l'établissement et propose de passer au point suivant à l'ordre du jour.

- Stratégie de développement de la formation continue

M. B. Deremetz, Directeur du CEPPEP, présente son projet qui a été débattu en réunion de service du CEPPEP, en conseil de l'alternance puis en Bureau élargi. Il rappelle que la formation par alternance est une volonté politique du Président, une source de financement complémentaire et une mission essentielle pour les étudiants, pour les auditeurs, pour les alternants, pour l'entreprise. Il présente alors l'organisation du CEPPEP et ses missions puis poursuit avec celles du CFA Formasup. Il conclut en rappelant ses objectifs, à savoir : réunir les acteurs de la Formation Continue et de l'Apprentissage, définir des synergies, réaliser des économies d'échelle, développer l'alternance intégrée (FI/FC) et asseoir de nouvelles ambitions en Formation Continue en direction des entreprises dans les composantes.

M. E. Winter trouve dommage de ne pas avoir eu le document avant la séance. Il demande quelles sont les marges financières et s'il y aura des fermetures de formation.

M. B. Deremetz n'exclue rien. Il constate qu'il y a d'excellents produits comme la formation NAFCO, qu'il peut y avoir une marge financière pour d'autres (ex : DAEU), mais que c'est plus difficile pour le DPES par exemple.

M. le Président le remercie et propose de passer au point suivant.

- Tarifs de la formation continue

M. B. Deremetz, Directeur du CEPPEP, présente les tarifs de la formation continue pour l'année universitaire 2012-2013.

En l'absence de remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Calendrier des formations

Mme S. Harmand, Vice-Présidente chargée des formations, présente le calendrier des formations qui a reçu un avis favorable du CEVU du 24 mai 2012. Elle précise que la date de rentrée du 27 août n'est pas imposée pour toutes les composantes. Cela permet notamment d'organiser des sessions d'examen. Elle conclut en évoquant les temps forts de l'année comme la journée d'accueil de l'UVHC le 20 septembre, la journée de l'étudiant le 4 octobre ou encore le forum DEM2O le 19 octobre.

Mme C. Follet demande s'il faut libérer les étudiants toute la journée du 20 septembre et le 4 octobre.

Mme S. Harmand lui répond que le 4 octobre, il ne faut libérer les étudiants que l'après-midi. Cette journée, organisée par la FEV, se concentrera sur les associations étudiantes et les nouveaux étudiants.

Mme N. Caouder, Vice-Présidente chargée de la vie de l'étudiant, rappelle que les participants doivent s'inscrire et qu'une participation de 5 € est demandée.

M. R. Loirs, Vice-Président Etudiant, rappelle le principe de cette journée d'intégration à l'université, avec notamment la visite des différents sites du campus.

M. M. Défossez souhaite alerter les étudiants sur les possibles débordements dont il a été témoin l'an passé.

Mme N. Caouder lui répond qu'il a été demandé à la FEV un véritable service « d'ordre » pour éviter les problèmes.

Mme S. Harmand précise que la FEV a signé une charte nationale des soirées étudiantes responsables il y a peu de temps.

Pour revenir au calendrier des formations, M. T. Tahri estime que le délai d'accueil des étudiants étrangers est trop court.

M. M. Défossez évoque le cas d'étudiants étrangers arrivant dans l'établissement mi-novembre, alors que les cours ont commencé début septembre. Cela leur pose beaucoup de difficultés.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, précise aux conseillers qu'à la demande de M. Bonduelle en Bureau élargi, le calendrier de fermeture de l'établissement a été modifié pour permettre une ouverture le samedi matin.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Approbation du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) de l'UVHC

M. Michel Blaise, Chargé de mission Patrimoine et Développement Durable, indique aux conseillers que ce SPSI a fait l'objet de deux avis : celui du Ministère et celui de France Domaines. Ce document peut désormais être soumis au vote du CA. Il insiste sur l'importance du respect ultérieur de ce schéma. Enfin il souhaite remercier publiquement M. Frédéric Vanpouille pour le travail accompli en sus du Partenariat Public Privé pour lequel il a été recruté.

M. F. Vanpouille de la Direction Maintenance Logistique Patrimoine, rappelle le contexte des SPSI dont l'objectif est de recenser, fiabiliser et valoriser le parc immobilier des opérateurs de l'Etat. Il rappelle les différentes étapes de ce document : la rédaction du SPSI par l'UVHC en novembre 2011, la présentation au CA du 17 novembre 2011, la transmission pour avis à l'administration de tutelle (MESR) et à France Domaine le 21 novembre 2011, le retour de l'avis favorable du MESR le 16 avril 2012 et de l'avis favorable de France Domaine le 24 mai 2012. Il faudra ensuite transmettre l'avis du CA au MESR et à France Domaine puis mettre en place un dispositif de suivi d'ici fin août 2012.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, rappelle que cette démarche s'inscrit dans la certification des comptes de l'Etat. C'est un enjeu important pour l'Etat, pour notre Ministère, pour lever les réserves portant sur l'immobilier de l'Etat dans le cadre de la certification de ses comptes. Les établissements qui n'ont pas été capables de rédiger ce SPSI sont sous la menace d'une pénalité financière (baisse de leur dotation). Il ajoute que l'intérêt d'avoir un avis favorable pour ce SPSI, c'est d'être en position favorable pour le dialogue de gestion avec l'autorité de tutelle et obtenir des financements. Il souligne que l'établissement devra dégager des marges de manœuvre financières pour la mise en œuvre de ce SPSI d'un montant total de 84 M€.

Mme C. Follet mentionne quelques erreurs dans le document sur le nom de laboratoire et de certaines formations.

M. F. Barbier s'inquiète de la destruction probable des bâtiments modulaires, très utilisés en période d'examen.

M. le Président lui répond que cela fera l'objet d'une réflexion pour trouver d'autres endroits. Il ajoute que le taux d'occupation de nos locaux est relativement faible et que l'Etat risque de nous demander de payer des loyers pour les surfaces non utilisées.

M. F. Jenot note que pour remettre en état notre patrimoine, 84 M€ de travaux sont nécessaires. Il demande si on a une idée de l'échéancier.

M. F. Vanpouille lui répond que l'établissement n'a pas encore de retour sur le planning. A priori, les travaux devraient être étalés par périodes de trois ans, jusque 2020.

M. P. Chabasse confirme qu'il faut prioriser les actions. Le MESR ne nous donne pas de recommandations à ce sujet. Cependant, certaines obligations en matière d'accessibilité des locaux imposent des réalisations à effectuer d'ici 2015.

Mme M. Ledoux n'a pas vu dans le document les taux d'occupation des locaux.

M. V. Regnier, Directeur Maintenance Logistique Patrimoine, lui répond que ces taux ne sont pas détaillés mais qu'ils ont été intégrés dans les ratios.

M. O. Birembaux regrette de ne pas avoir eu le document en version papier car il ne peut pas imprimer un tel document en couleurs à son laboratoire. Il ajoute qu'il ne peut pas donner un avis éclairé sur un document reçu 9 jours ouvrés avant la séance.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

► **Règlement des sessions du CLES**

M. C. Baginski présente le règlement des sessions du CLES relatif à l'organisation des sessions (calendrier, conditions d'inscription, capacités d'accueil, absences), l'organisation et le déroulement des épreuves. Il espère que ce règlement permettra de lutter contre l'absentéisme (32% en 2011-2012).

Mme N. Caouder, Vice-Présidente chargée de la vie de l'étudiant, demande s'il est possible d'instaurer des listes d'attente.

M. C. Baginski lui répond par l'affirmative.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente chargée des formations, indique que l'absentéisme aux épreuves est une perte financière pour l'établissement car les sujets d'examens ne sont pas faits en interne, ils sont achetés.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

► **Convention « entreprendre pour apprendre »**

M. J-P. Dumeau, Directeur du pôle entrepreneuriat, présente la convention avec l'association « Entreprendre pour apprendre Nord –Pas de Calais » ayant pour objet de donner la possibilité à un groupe d'étudiants de l'établissement de créer une « mini-entreprise ». Cela permettra aux étudiants de développer leur créativité, leur sens des responsabilités et leur esprit d'initiative en les initiant au fonctionnement d'une véritable entreprise.

En l'absence de remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

► **Convention Label Carnot**

M. A. Dubois, Enseignant-Chercheur au laboratoire TEMPO présente la convention entre l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, l'association ARTS et l'UVHC précisant les engagements de chacune des parties au sein de l'Institut Carnot ARTS, notamment en matière de stratégie de recherche, de politique de gestion de la propriété intellectuelle et de démarche qualité.

M. P. Rutkoswki s'interroge sur la mention faite en page 4 sur la société Valutec.

M. A. Dubois lui répond que certains contrats de recherche passent par Valutec et c'est à ce titre qu'elle apparaît dans le calcul de la redevance.

M. le Président explique que le laboratoire TEMPO a souhaité être très précis en indiquant que certains contrats passaient par Valutec. Il préconise de modifier la convention en enlevant cette référence.

Mme M. Ledoux fait remarquer que les sigles employés ne sont pas expliqués.

M. A. Dubois s'en excuse et lui donne la signification des sigles.

M. E. Winter demande qui sont les correspondants administratifs et scientifiques de l'établissement.

M. A. Dubois lui répond que le correspondant administratif est Mme Laurence Bonnafous, Directrice de la Recherche et de la Valorisation et le correspondant scientifique est M. Laurent Dubar, Directeur du TEMPO.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

► **Information sur le partenariat avec le Groupe Voix du Nord**

M. P. Bonduau, chargé de la promotion du Groupe Voix du Nord, explique le partenariat mis en place avec les autres universités de la Région depuis 4 ans. L'idée est de proposer de mettre à disposition des étudiants des journaux de la Voix du Nord, sur des présentoirs, devant certaines composantes, du lundi au vendredi. L'établissement facturera au Groupe Voix du Nord le montant de ces journaux, au titre de l'occupation du domaine universitaire. Il s'agit donc d'une « opération » blanche pour l'établissement. Il conclut en expliquant qu'un appel d'offres doit être lancé et que le Groupe Voix du Nord y répondra.

M. T. Leclercq trouve l'idée intéressante. Toutefois, il indique qu'à l'heure actuelle un journal national vient tous les jours déposer des exemplaires gratuits dans les locaux des associations étudiantes. Il demande si ce partenariat avec La Voix du Nord interdira ce type de pratiques.

M. P. Bonduau lui confirme qu'il n'y a aucune restriction de la part de la Voix du Nord en ce sens.

Mme F. Truffert rappelle que l'UVHC est une université multi-sites. Elle demande combien d'exemplaires seront mis à disposition et à quels endroits.

M. P. Bonduau lui répond qu'ils tiendront compte des effectifs et que les présents seront disposés devant les composantes majoritaires. Il confirme que tous les sites de l'Université seront concernés (avec l'édition correspondante) et que cela fera partie de la proposition faite en réponse à l'appel d'offres.

M. le Président le remercie et propose de passer au point suivant.

► Conventions INOPME

M. F. Verheyde présente le dispositif INOPME dont l'objectif est de détecter, incuber et coordonner des projets d'innovation en PME. Il s'agit d'utiliser les apprentis du réseau ITII comme vecteur de transfert au sein des PME et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI). Il explique chacune des conventions proposées : la première avec l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) Nord Pas de Calais et le Fonds pour l'Innovation dans l'Industrie (F2i) relative au financement de projets contribuant à la diffusion d'innovations technologiques, organisationnelles ou managériales dans les PME. La seconde concerne la société Valutec, filiale de l'UVHC, qui se voit confier la réalisation de prestations de recherches et de développement appliquée aux PME et ETI.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote pour ces deux conventions.

Vote : adoption à l'unanimité

- Questions diverses

1. M. P. Rutkoswki demande si une commission du patrimoine va être mise en place, et si elle est statutaire.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, lui répond que cette commission n'a plus de règlement intérieur. Il s'agit de déterminer les modalités de représentation au sein de cette commission, au regard notamment des enjeux du SPSI.

2. M. P. Rutkowski salue le passage du délai d'emprunt des ouvrages à la bibliothèque universitaire, de 15 jours à 2 mois pour les BIATSS. Il souhaite remercier la Directrice, Mme Truffert ici présente, pour cette initiative.

3. M. B. Laurent aimerait avoir des informations sur les entretiens individuels.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, lui répond qu'une note d'information a été adressée à l'ensemble des supérieurs hiérarchiques. Cette année, l'entretien professionnel n'est pas obligatoire pour les RF, mais l'établissement a choisi de le mettre en place, ainsi que pour les contractuels en CDI ou bénéficiaires d'un contrat de plus d'un an.

M. P. Rutkowski demande si le personnel de la filière bibliothèque est concerné aussi.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, lui répond par l'affirmative.

4. M. le Président souhaite donner une information sur les possibilités de promotion d'enseignants-chercheurs :

- 8 MCF hors classe ;

- 3 PR 1^{ère} classe ;
- 2 PR classe exceptionnelle 1
- 0 PR classe exceptionnelle 2

Enfin, il souhaite faire part des résultats des élections pour les universités de la Région :

- Lille 1 : Philippe Rollet a été réélu (mais un recours est en cours)
- Lille 2 : Xavier Vandendriessche
- Lille 3 : Fabienne Blaise
- Artois : Francis Marcoin
- Littoral : Roger Durand a été réélu

M. P. Rutkowski demande à M. le Président s'il a des informations concernant le projet de Fédération lilloise.

M. le Président lui répond que ce sujet n'a pas été évoqué récemment en réunion du PRES.

5. M. T. Leclercq souhaite informer les conseillers que le Bureau de Etudiants de l'ENSIAME a été victime d'un vol le week-end du 9 et 10 juin : une fenêtre du local associatif a été cassée et des documents ont été dérobés. Il ajoute que ces derniers mois, une vingtaine d'effractions ont été relevées ; il craint qu'à l'issue de la fermeture estivale, tous les locaux soient fracturés.

M. le Président lui répond que les vols n'ont pas lieu uniquement dans les locaux des associations étudiantes. Des personnels ont aussi été victimes de vols récemment au LAMIH et au TEMPO. La dernière solution est d'équiper le campus en caméra de surveillance, cependant, il faut demander des autorisations et gérer ce dispositif. Il invite les collègues à plus de vigilance, notamment sur des personnes extérieures à l'établissement qui entreraient dans les bureaux.

Mme N. Caouder, Vice-Présidente Vie de l'étudiant, souhaiterait que soit rappelée la procédure en cas d'effraction dans un local étudiant.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, lui répond que le mieux est de s'articuler avec l'établissement pour tout dépôt de plainte.

En l'absence d'autres questions, M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 18h15.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Mmes Adam et Lancelle
MM. Blaise et Cuminal

Collège A

Mme Follet
MM. Barbier, Défossez, Gazalet et Ourak

Collège B

MM. Adam, Birembaux, Cartignies, Jenot, Rouzé et Winter

Collège BIATSS

Mme Ledoux
MM. Laurent et Rutkowski

Collège des usagers

MM. Boilly, Leclercq, et Tahiri

Membres de droit MM. Chabasse, Deroullers et Guidez

Membres invités Mmes Caouder, Hanneuse, Harmand et Truffert
MM. Deremetz, Kabila, Loirs, Varago et Vaganay

Ont donné pouvoir Mme Descargues-Grant à M. Défossez
M. Ezzedine à M. Ourak
Mme Sforzin à M. Birembaux
M. Beaumont à M. Leclercq

Fait à Valenciennes, le 25 juin 2012

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK